



Féchy, le 17 août 2010

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

**Préavis municipal no 6/2010
concernant l'arrêté d'imposition 2011**

Séance du Conseil général du 28 septembre 2010

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2011.

Le mode de calcul de la péréquation intercommunale et de la répartition de la facture sociale a été accepté par le Grand conseil et sera mis en application au 1^{er} janvier 2011.

Une bascule d'impôt de 6 points sera effectuée pour une reprise d'une partie de la facture sociale par le canton.

Notre taux fiscal communal sera abaissé de 6 points, à 62 au lieu de 68.

Le taux cantonal sera donc augmenté de 6 points.

Les montants à verser en 2011 pour le fonds de péréquation ainsi que pour la facture sociale seront calculés sur les rendements des impôts communaux de l'année 2009; ces montants ne sont pas connus à ce jour.

Ceux-ci devraient évoluer plutôt à la hausse qu'à la baisse, le taux d'imposition n'étant plus pris en compte dans les calculs; par contre, les impôts conjoncturels seraient partiellement pris en compte pour le financement des dépenses sociales.

La Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de maintenir la charge fiscale actuelle et d'accepter l'arrêté d'imposition 2011 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

Francis Liard



Marguerite Pilloud